

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 septembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET :

LE KIOSQUE –
APPROBATION DE LA
CONVENTION
D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION AVEC LA
DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE
LA COHESION
SOCIALE AU TITRE DE
L'ACTION 2017 DU
POINT ACCUEIL
ECOUTE JEUNES.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Christophe PAQUIS, Sandie VESVRE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUIPIER, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Lionel BENHAROUS, Gérard MESLIN par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Malika DJERBOUA, Manuel ZACKLAD par Delphine PUIPIER, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET,

SECRETAIRE : Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D127-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

OBJET : LE KIOSQUE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE AU TITRE DE L'ACTION 2017 DU POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU que le lieu d'écoute du Kiosque a été labellisé Point Accueil Ecoute Jeunes par la direction départementale de la cohésion sociale de la Seine-Saint-Denis,

CONSIDERANT que la ville reçoit à ce titre une subvention annuelle de la part de la DDCS de la Seine-Saint-Denis,

CONSIDERANT qu'une convention annuelle, passée entre la DDCS et la ville fixant les missions et les modalités d'intervention des professionnels du PAEJ, est nécessaire

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec la DDCS de Seine-Saint-Denis au titre de l'action 2017 du Point Accueil Ecoute Jeunes.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le maire à percevoir une subvention de 29700€ au titre de cette action pour l'année 2017.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de la Ville.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le trésorier principal et affichée en mairie.

Et ont signé au registre des membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUHRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 SEP. 2017**
- et de son affichage le **03 OCT. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D127-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Délibération votée par :

34 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D127-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

